Barid Media S.A
Au capital de 24.486.550 DHS
RC 266 219 - Patente 32020481
IF 14379654 - ICE 001535023000054

Plateforme Nationale Courrier
Zone Aéropole Direction Terminal 3
Aéroport Med V 27000 Nouaceur Casablanca
contact@baridmedia.ma

POLITIQUE DE SIGNATURE

Référence du document : [BM-SIGN-PSv2.1vDGSSI]

Date de publication : 13/09/2024

Version: 2.1

Historique de modifications

Version	OID	Date	Description des modifications
1	NA	08/10/2021	Version initiale basée sur la loi 53-05
2	1.2.504.1.1.3.1.1.0.1.1	05/03/2024	Actualisée selon la loi 43-20 et soumise à la DGSSI
2.1	1.2.504.1.1.3.1.1.0.1.2	13/09/2024	Actualisée selon les remarques de la DGSSI

Table des matières

1. Définitions

Pour les besoins de la Politique de Signature, les termes ci-après ont la définition suivante :

Archivage Electronique	Actions, outils et méthodes mis en œuvre pour réunir, identifier, sélectionner, classer et conserver des contenus électroniques, sur un support sécurisé, dans le but de les exploiter et de les rendre accessibles dans le temps, à titre de preuve ou à titre informatif. La durée de l'Archivage Electronique est déterminée par le Donneur d'Ordre.
Archivage Electronique Qualifié	Service d'Archivage Electronique fourni par un Prestataire de Services de Confiance Qualifié qui utilise des procédures et des technologies permettant d'étendre la fiabilité des Signatures Electroniques Qualifiées au-delà de la période de validité technologique, conformément à l'Article 12 de la Loi n° 43-20.
Autorité de Certification	Entité émettrice des Certificats de Signature Electronique sur demande de Barid Media, du Donneur d'ordre ou de l'Utilisateur, et ce en application de ses Politiques de Certification.
Certificat de Signature Electronique	Attestation électronique délivrée par un Prestataire de Service de Confiance, qui associe les données de validation d'une signature électronique à une personne physique et confirme au moins le nom de cette personne.
Certificat Qualifié de Signature Electronique	Certificat de signature électronique qui est délivré par un Prestataire de Service de Confiance Qualifié, et qui est conforme à l'Article 9 de la Loi n° 43-20.
Conditions Générales d'Utilisation	Conditions contractuelles qui régissent l'accès à la Plateforme et l'utilisation de ses Services, ainsi que toute interaction des Visiteurs et des Utilisateurs avec la Plateforme.
Dispositif de Création de Signature Electronique	Tout équipement et/ou logiciel, qui comprend les éléments distinctifs du signataire, et qui est conçu pour employer les données de création de signature électronique, et qui sont utilisées dans sa création.
Dispositif Qualifié de Création de Signature Electronique	Dispositif de création de signature électronique qui doit garantir par des moyens techniques et des procédures appropriés que les données de création de signature électronique utilisées pour créer la signature électronique ne peuvent être trouvées par déduction et que la signature électronique est protégée de manière fiable contre toute falsification par les moyens techniques actuellement disponibles, que les données de création de signature électronique ne peuvent être établies qu'une seule fois, et que leur confidentialité est garantie, et que ces données peuvent être protégées de manière fiable par le signataire légitime contre leur utilisation par d'autres, et que le contenu du document à signer ne peut être endommagé ou modifié, et que le signataire ne soit pas empêché d'accéder au document pour en prendre pleine connaissance avant de le signer. La génération ou la gestion de données de création de signature électronique pour le compte du signataire ne peut être confiée qu'à un Prestataire de services de confiance qualifié.
Document	Tout type de document sous format PDF.

Données d'Identification	Ensemble de données permettant d'établir l'identité d'une personne physique ou morale, ou d'une personne physique représentant une personne morale.
Donneur d'Ordre	Client de Barid Media qui donne aux Visiteurs accès à la Plateforme et permet aux Utilisateurs d'utiliser les Services de la Plateforme. Chaque Donneur d'Ordre dispose d'un numéro d'identification individuel au sein de la Plateforme.
Dossier de Preuve	Ensemble de documents et de données constituant la preuve de la signature électronique par l'Utilisateur, reprenant les éléments créés lors de la réalisation de la signature électronique et les données de créations de la signature électronique.
Empreinte numérique	Résultat d'une fonction de hachage à sens unique calculant une empreinte d'un document de telle sorte qu'une modification même quelconque du document entraîne la modification de l'empreinte.
Horodatage Electronique Simple	Données sous forme électronique qui associent d'autres données sous forme électronique à un instant particulier et établissent la preuve que ces dernières données existaient à cet instant.
Horodatage Electronique Qualifié	Horodatage électronique qui lie la date et l'heure aux données de manière à raisonnablement exclure la possibilité de modification indétectable des données, qui est fondé sur une horloge exacte liée au temps universel coordonné, et qui est signé au moyen d'une signature électronique avancée ou cacheté au moyen d'un cachet électronique avancé du Prestataire de Services de Confiance Qualifié qui fournit le service.
Loi n° 43-20	Loi relative aux services de confiance numérique et qui constitue le cadre législatif qui régule la prestation de services liés aux transactions électroniques.
OTP	Mot de passe à usage unique envoyé à l'Utilisateur pour authentifier l'Utilisateur préalablement à la signature électronique.
PIN du Certificat	Un code envoyé au signataire. Ce PIN permet de déverrouiller le fichier.p12 du certificat généré par l'Autorité de Certification.
Plateforme	Plateforme IMDAE mise à disposition par Barid Media en tant que plateforme de signature électronique et de services de confiance pour les transactions électroniques, pour les besoins des Donneurs d'Ordre et des Utilisateurs, en conformité avec la règlementation en vigueur.
Politique de Gestion de Preuve	Document qui décrit les règles de constitution, de conservation et de gestion des preuves relatives à la signature électronique réalisée sur la Plateforme.
Prestataire de Services de Confiance	Personne morale qui fournit un ou plusieurs services de confiance, en tant que prestataire de services de confiance agréé ou non agréé, conformément aux Articles 32 et suivants de la Loi n° 43-20.
Prestataire de Services de Confiance Qualifié	Prestataire de services de confiance agréé par l'Autorité Nationale compétente, qui délivre des prestations de services de confiance qualifiées conformément à l'Article 32 de la Loi n° 43-20.

Services	Les services choisis par le Donneur d'Ordre sont ceux listés à l'Article 7 des CGU.
Signature Electronique Simple	Signature électronique qui (i) consiste en l'utilisation d'une méthode fiable d'identification électronique, qui (ii) garantit que la signature est liée au document auquel elle se rapporte et qui (iii) exprime le consentement du signataire, conformément à l'Article 2 la Loi n° 43-20.
Signature Electronique Avancée	Signature électronique conforme aux exigences de l'Article 5 de la Loi n° 43-20.
Signature électronique qualifiée	Signature électronique qui est créée à l'aide d'un dispositif de création de signature électronique qualifié, et qui repose sur un Certificat Qualifié de Signature Electronique, conformément à l'Article 6 de la Loi n° 43-20.
Utilisateur	Toute personne qui accède à la Plateforme pour utiliser les Services ou qui utilise les Services.
Visiteur	Toute personne qui accède à la Plateforme.

2. Préambule

Barid Media est une filiale du Groupe Barid Al Maghreb. Avec la publication de la loi 43-20 et son entrée en application, Barid Media a développé un Système de signature électronique baptisé iMDAE, nativement interfacé avec les certificats de Barid eSign de sa maison mère.

Tout en étant conforme aux dispositions de la loi 43-20, Barid Media avec ce nouveau produit achève la suite Barid eSign/iMDAE pour une solution de signature électronique nationale évolutive ouverte aux écosystèmes de gestion, de l'industrie et même des objets connectés.

Barid Media à travers son produit iMDAE de la signature électronique se positionne comme opérateur de création de signature pour le développement de la digitalisation à valeur légale, en particulier dans notre pays.

Ce document décrit la politique du procédé de signature électronique comme conçue et proposée à nos clients et usagers ; des responsabilités de chaque acteur dans le processus, des conditions de création de la signature et des mécanismes de vérification et de stockage du contexte de chaque signature.

3. Présentation de la Politique de Signature

La présente Politique de Signature est associée au service de signature électronique fourni par Barid Media, à travers la plateforme de signature électronique dite IMDAE (la **Plateforme**) mise à la disposition de ses clients (les **Donneurs d'Ordre**).

Elle décrit les conditions que les Donneurs d'Ordre et les Utilisateurs doivent respecter pour signer électroniquement le Document objet de la signature électronique.

Elle décrit également les conditions selon lesquelles Barid Media collecte le consentement des Utilisateurs et recueil leur signature électronique.

La présente Politique de Signature est associée aux services de Signature Electronique Simple et de Signature Electronique Avancée. Des dispositions spécifiques sont associées à chacun des services précités.

La présente Politique de Signature est identifiée par l'OID précisé dans la partie « Historique de modifications »

La présente Politique de Signature est publiée à l'adresse suivante : www.baridmedia.ma

Les conditions Générales d'utilisation sont publiées sur le site de Barid Media relatif à l'activité de la signature électronique ; elles reprennent les rôles et obligations contenues dans la présente politique de signature

4. Mise à jour de la Politique de Signature

La Politique de Signature peut faire l'objet de modifications à tout moment, tout au long de la vie de la Plateforme et des Services. La version modifiée de la Politique de Signature s'impose, sans délai, dès sa publication sur la Plateforme, au Visiteur, à l'Utilisateur et au Donneur d'Ordre, qui doivent en conséquence s'y référer régulièrement et avant chaque signature.

Le Visiteur, l'Utilisateur et le Donneur d'Ordre sont seuls, et à titre individuel, responsables de la prise de connaissance de la Politique de Signature applicable au moment de la signature, et ne peuvent tenir pour responsable Barid Media suite à la modification de la Politique de Signature.

La mise à jour de la politique de signature de Barid Media est enclenchée, essentiellement, pour procéder à des modifications importantes, pour prendre en compte de nouveaux besoins, de nouveaux acteurs, une évolution technologique, ou répondre à un nouveau cadre juridique

La présente politique de signature est systématiquement réexaminée :

- Lors de toute évolution du contexte juridique
- Lors d'un changement de procédure technique de signature
- Lors d'un changement du contexte fonctionnel de la signature électronique
- Lors de toute modification majeure de l'infrastructure de confiance du service Barid eSign
- Lors d'une demande de la DGSSI ou la publication par la DGSSI de toutes nouvelles notes ou orientations qui impactent la cohérence de la présente politique vis-à-vis des recommandations de la DGSSI.

La publication d'une nouvelle version de la Politique de Signature consiste à archiver la version précédente et mettre en ligne dans le répertoire prévu à cet effet, les éléments suivants :

- Document au format PDF
- OID du document
- Date et heure exacte d'entrée en vigueur.
- Le document archivé porte en filigrane sur ses pages la mention « Document obsolète ».

5. Identification du prestataire de service de signature électronique

La Société Barid Media est une société Anonyme, au capital de 24.486.550,00 MAD, dont le siège social est sis au Plateforme Nationale Courrier Zone Aéropole – Direction Terminal 3 / Aéroport Med V, 27000 - Nouaceur (Maroc), immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n° 266219, titulaire de l'Identifiant Commun Entreprise n° 001535023000054, enregistrée auprès de la Direction Générale des Impôts sous l'Identifiant Fiscal n° 14379654, dûment représentée par M. Fouad ZAIDI, en sa qualité de Directeur Général (ci-après Barid Media).

Barid Media est prestataire de service qui met à la disposition de plusieurs Donneur d'Ordre l'accès à la Plateforme, en vertu d'un contrat de prestation de services de confiance indépendant des présentes, liant les deux parties.

Barid Media est un Prestataire de Services de Confiance et se conforme à ce titre aux exigences des lois 53-05 et 43-20 relatives aux services de confiance numérique.

Barid Media permet aux Donneurs d'Ordre de donner aux Visiteurs et aux Utilisateurs accès à la Plateforme, pour la signature électronique de Document.

6. Champs d'application

Barid Media propose à ses usagers un procédé de signature électronique innovant articulé autour d'une architecture qui assure **la confidentialité absolue** des documents ou des informations signées à travers l'utilisation d'un agent déporté auprès des plateformes du Donneur d'ordre.

A base des éléments d'identification fournie par le donneur d'ordre, un certificat à la volée d'une durée éphémère est généré en temps réel par la plateforme Barid eSign. L'opération de signature s'exécute à l'issue du processus du consentement obligatoire avant d'apposer l'acte de signature.

Les certificats supportés sont délivrés par l'AC Barid eSign.

Pour les certificats et les clés privées associées à un support cryptographique, ils sont fournis sur des Tockens évalués cc EAL4+.

Pour les certificats à la volée, ils sont fournis via des web services sécurisés avec des mécanismes d'authentification entre la plateforme du donneur d'ordre, la plateforme iMDAE et la PKI Barid eSign.

7. Acteurs

7.1. Barid Media

Barid Media est le maitre d'œuvre de la solution iMDAE, elle propose aux usagers un service de signature électronique qui s'appuie sur les certificats fournis par une infrastructure PKI déclarée ou agrée à la DGSSI,. La solution iMDAE est nativement connectée à la PKI Barid eSign de Barid Al Maghreb. Seuls les agents habilités de Barid Media peuvent accéder aux outils de configuration de la solution de signature électronique. Les opérations de configuration sont réalisées depuis l'environnement professionnel des agents habilités. Barid Media s'assure de la conformité de la signature électronique avec la présente politique. Lorsqu'un problème nécessite d'interrompre le processus de production, les Donneurs d'ordre sont préalablement informés. Barid Media est responsable de la protection des accès physiques et logiques aux équipements aux seules personnes habilitées, et de la surveillance et suivi du service.

Barid Media fournit un service de Signature Electronique Simple et Avancée.

Barid Media est chargé de l'authentification de l'Utilisateur préalablement à la signature électronique et enregistre les demandes d'Utilisateurs relatives à l'émission des Certificats de Signature Electronique, qui sont transmises à l'Autorité de Certification pour traitement.

De plus, Barid Media propose un service d'Horodatage Electronique Simple fournit par un Prestataire externe partenaire tel Barid Al Maghreb.

Barid Media fournit également un service d'Archivage Electronique pour les besoins de la conservation du Dossier de Preuve de la signature électronique, conformément à la Politique de Gestion de Preuve.

7.2. Le Donneur d'Ordre

La solution iMDAE peut être interfacée via API avec des plateformes gérées par d'autres acteurs ou donneur d'ordre ; ces derniers assurent le KYC ou l'identification des signataires dans le cadre de l'utilisation des certificats à la volée. Le donneur d'ordre est responsable sur les éléments d'authentification et d'attributs d'identité obtenus par les usagers qui ont servis à la création du certificat de signature. Des conventions/contrats sont signés entre Barid Media et les Donneurs d'ordre qui précisent le rôle de chaque acteur.

Pour les certificats sur support cryptographique pour signature simple ou avancée, le Donneur d'ordre s'appuie sur l'identité vérifiée par l'Autorité de certification.

Le Donneur d'Ordre est l'entité qui fournit au Visiteur ou à l'Utilisateur le lien pour accéder à la Plateforme, en vertu d'un contrat de prestation de services de confiance avec Barid Media, et qui soumet au Visiteur ou à l'Utilisateur le Document à signer électroniquement.

Chaque Donneur d'Ordre dispose à minima d'un numéro d'identification individuel pour la consommation des services de la Plateforme.

Les relations entre Barid Media et le Donneur d'Ordre font l'objet du contrat de prestation de services susvisé, qui est indépendant de la présente Politique de Signature. Dans le cadre de ce contrat, le Donneur d'Ordre s'engage à respecter les CGU, la Politique de Signature et la Politique de Gestion de Preuve.

7.3. L'Utilisateur

L'Utilisateur est la personne physique ou le représentant légal d'une personne morale qui accède à la Plateforme et utilise les Services de Barid Media.

Les Données d'Identification relatives à l'Utilisateur sont fournies à Barid Media, selon le cas :

- par le Donneur d'Ordre, qui est seul responsable de leur véracité et exactitude ;

- par la DGSN (Direction Générale de la Sûreté Nationale) au travers des services adossés à Identité Numérique.

L'Utilisateur qui dispose d'un Certificat Qualifié de Signature Electronique, conforme à la règlementation en vigueur et délivré par un Prestataire de Services de Confiance Qualifié, peut l'utiliser pour signer électroniquement tout Document sur la Plateforme.

Le Signataire est responsable sur l'apposition de sa signature après validation et lecture des conditions générales de l'utilisation et la validation du contenu du document signé via notre processus du consentement.

7.4. L'Autorité de Certification

L'Autorité de Certification est le Prestataire de Service de Confiance qui, conformément aux dispositions règlementaires en vigueur et à sa Politique de Certification, délivre un Certificat de Signature Electronique.

Barid Al-Maghreb est l'entité qui agit en qualité d'Autorité de Certification par défaut. Barid Al-Maghreb est un Prestataire de Service de Confiance, dûment agréé par l'Autorité Nationale compétente, conformément aux dispositions règlementaires en vigueur.

Les Certificats Electronique sur la base duquel la Signature Electronique Simple et la Signature Electronique Avancée sont créées, sont délivrés par Barid Al-Maghreb en qualité d'Autorité de Certification. Un contrat lie Barid Media à Barid Al Maghreb pour l'utilisation de ces certificats.

Notre solution iMDAE développée en architecture micro-service reste ouverte pour être interfacée avec plusieurs Autorités de certification simultanément.

7.5. Autres Tiers

L'ensemble de nos composantes de signature électronique sont installées auprès de Datcenters Tiers III ; des contrats d'hébergement/SLA et de sécurité sont établis entre Barid Media et les opérateurs des Data Centers.

La plateforme iMDAE s'appuie également sur des services d'envoi de SMS, d'envoi d'emails, de connectivité télécoms proposés par différents acteurs de la place, chacun responsable de la sécurisation de son périmètre d'intervention.

La plateforme iMDAE peut également faire appel aux services du Portail d'identité numérique de la DGSN pour les besoins d'identification des utilisateurs et signataires.

8. Responsabilité des intervenants

8.1. Responsabilité de Barid Media

Barid Media est l'entité en charge de l'application de la présente Politique de Signature. Barid Media est responsable de la définition, de la validation et du contrôle de la Politique de Signature.

Barid Media met à la disposition du Donneur d'Ordre et de l'Utilisateur la Plateforme de signature électronique, et en assure la sécurité, conformément aux CGU.

Barid Media est responsable de l'authentification de l'Utilisateur préalablement à la signature électronique sur la Plateforme. L'authentification est ainsi effectuée par Barid Media sur la base des Données d'Identification fournies, conformément au 8.2 ci-dessous. A ce titre, Barid Media protège en confidentialité et en intégrité le PIN du Certificat ou OTP permettant d'authentifier l'Utilisateur, sous réserve de la responsabilité de l'Utilisateur quant aux risques liés à l'utilisation du PIN du Certificat ou OTP, conformément à l'Article 10 des CGU et au 8.3 ci-dessous.

Barid Media est également responsable de l'enregistrement des demandes d'émission et de renouvellement des Certificats de signature électronique émis par l'Autorité de Certification, pour les besoins de la Signature électronique sur la Plateforme.

Barid Media est responsable de l'horodatage électronique du Document et de l'Archivage Electronique du Dossier de Preuve, sous réserve de la souscription préalable du Donneur d'Ordre aux services précités.

Le dossier de preuve est conservé pour une durée conforme à celle exigée par la DGSSI.

Barid Media est responsable de la constitution et de la conservation du Dossier de Preuve, pendant la durée souscrite par le Donneur d'Ordre, conformément aux recommandations de la DGSSI.

Barid Media s'assure de la conservation des traces relatives à la circulation des échanges au sein des réseaux et des équipements informatiques et au traitement des données échangées. Ce traitement a été notifié et autorisé par la Commission Nationale de contrôle de protection des Données à caractère Personnel (la CNDP) sous le numéro A-PO-757/2020.

Dans le cas où l'Utilisateur choisi d'utiliser un Certificat Qualifié de Signature Electronique, Barid Media est responsable de la vérification de la validité du Certificat. La vérification de la validité du Certificat est faite sur la base des listes publiques de révocation, qui ne sont mises à jour que de manière périodique. Par conséquent, il se peut qu'une Signature Electronique soit déclarée valide si elle est réalisée entre le moment où le Certificat a été révoqué et le moment où sa révocation a été publiée par l'Autorité de Certification et prise en compte par la Plateforme. Le cas échéant, Barid Media ne pourra être tenue responsable de cet état de fait.

En outre, Barid Media n'est aucunement responsable de :

- La signature électronique du Document par un tiers non autorisé, résultant de la divulgation, directe ou indirecte, volontaire ou involontaire, par l'Utilisateur de son OTP ou PIN du Certificat.

- L'utilisation par un tiers autre que l'Utilisateur de l'adresse électronique à laquelle l'Utilisateur a reçu l'OTP ou PIN du Certificat, le vol, ou la destruction du courrier électronique contenant l'OTP ou PIN du Certificat.

- La signature électronique du Document par un tiers non autorisé, résultant de l'utilisation d'informations erronées communiquées par le Donneur d'Ordre et permettant de transmettre l'OTP ou PIN du Certificat au tiers non autorisé.

- L'utilisation par un tiers autre que l'Utilisateur du téléphone sur lequel ce dernier a reçu l'OTP ou PIN du Certificat, le vol, ou la destruction du téléphone contenant l'OTP ou PIN du Certificat.

8.2. Responsabilité du Donneur d'Ordre

Conformément aux CGU, le Donneur d'Ordre est responsable de l'identification de l'Utilisateur. Il est seul responsable de la véracité, de l'actualisation et de la vérification des Données d'Identification transmises permettant l'identification de l'Utilisateur.

Le Donneur d'Ordre est responsable du niveau de confiance de signature électronique qu'il requiert pour la signature électronique du Document par l'Utilisateur. Par conséquent, Barid Media ne peut voir sa responsabilité engagée, en cas de manquement à toute disposition légale, règlementaire ou conventionnelle liée au niveau de confiance requis pour la signature électronique du Document.

Le Donneur d'Ordre est responsable du niveau de confiance d'horodatage électronique qu'il requiert pour l'horodatage électronique du Document. Par conséquent, Barid Media ne peut voir sa responsabilité engagée, en cas de manquement à toute disposition légale, règlementaire ou conventionnelle liée au niveau de confiance requis pour l'horodatage électronique du Document.

Le Donneur d'Ordre est responsable du choix de la durée et du niveau de confiance de l'Archivage Electronique du Dossier de Preuve. Par conséquent, Barid Media ne peut voir sa responsabilité engagée, en cas de manquement à toute disposition légale, règlementaire ou conventionnelle liée à la durée ou au niveau de confiance requis pour la conservation du Dossier de Preuve.

Le Donneur d'Ordre doit mettre à la disposition de Barid Media le ou les Documents à signer électroniquement par l'Utilisateur, pour que ce dernier puisse y accéder, les lire et les signer électroniquement. Le Donneur d'Ordre est seul responsable du contenu des Documents soumis à la signature électronique de l'Utilisateur.

8.3. Responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur doit respecter les CGU et la présente Politique de Signature. Dans le cas où l'Utilisateur souhaite créer une Signature Electronique Avancée sur la base d'un Certificat qualifié de signature électronique, il doit respecter la Politique de Certification mise en place par l'Autorité de Certification qui lui a fourni le Certificat.

Pendant la période durant laquelle il est connecté à la Plateforme, l'Utilisateur doit protéger l'accès physique et technique à l'équipement à travers lequel il accède à la Plateforme et aux informations confidentielles qui s'y trouvent, et s'assurer qu'il exerce un contrôle exclusif et continu sur ledit équipement. Il doit également protéger son numéro de téléphone et son adresse électronique contre toute perte, utilisation détournée ou accès non autorisé.

L'Utilisateur est responsable des risques liés à l'utilisation de son PIN du Certificat ou mot de passe à usage unique (**OTP**), ayant pour objet de l'authentifier conformément aux CGU. Le PIN du Certificat et l'OTP de l'Utilisateur doivent rester secret. En cas de perte, de divulgation ou de subtilisation de l'OTP ou PIN du Certificat, Barid Media décline toute responsabilité des dommages

qui pourraient en résulter. Toute perte, divulgation ou subtilisation avérée ou soupçonnée de l'OTP ou PIN du Certificat doit immédiatement être communiqué à Barid Media.

Préalablement à la signature électronique du document, l'Utilisateur a l'obligation et la responsabilité de :

- Vérifier et confirmer l'exactitude et la véracité de ses Données d'Identification ;
- Vérifier et certifier la validité de son Certificat Qualifié de Signature Electronique, le cas échéant ;
- Lire intégralement le Document à signer électroniquement et certifier sa lecture et son consentement ;
- Lire et accepter les CGU ;
- Lire et accepter la Politique de Signature :
- Lire et accepter la Politique de Gestion de Preuve.

8.4. Responsabilité de l'Autorité de Certification

L'Autorité de Certification est responsable de l'identification de tout Utilisateur titulaire d'un Certificat Qualifié de Signature Electronique qu'elle a émis.

L'Autorité de Certification est responsable de l'enregistrement des demandes de révocation des Certificats de Signature Electronique qu'elle émet.

L'Autorité de Certification est responsable du traitement des demandes d'émission, de renouvellement et de révocation des Certificats de Signature Electronique qu'elle émet.

9. Processus de signature

La solution iMDAE est conçue comme un ensemble intégré de composants, chacun jouant un rôle crucial dans le fonctionnement global du système. Ces composants comprennent le Core iMDAE, la Gateway iMDAE, et l' UserSoft iMDAE, ainsi qu'une page de consentement iMDAE.

L'objectif principal de cette architecture est de garantir une sécurité maximale et de préserver la confidentialité des données des donneurs d'ordres. Un aspect crucial de la conception de l'architecture iMDAE est la garantie que les documents à signer ne quittent jamais l'environnement sécurisé des donneurs d'ordres durant le processus de signature.

L'Utilisateur accède à la Plateforme à travers un lien qui lui est fourni par le Donneur d'Ordre pour signer électroniquement un ou plusieurs Documents.

L'Utilisateur choisit le niveau de confiance de signature électronique qu'il souhaite créer, pour les besoins de la signature électronique sur la Plateforme, sous réserve des niveaux de confiance de signature électronique souscrits et requis préalablement par le Donneur d'Ordre.

Les Données d'Identification sont fournies :

- par le Donneur d'Ordre pour la Signature Electronique Simple
- par le Donneur d'Ordre ou la DGSN ou l'Autorité de Certification pour la Signature Electronique Avancée, selon le cas ;
- par l'Autorité de Certification et le Donneur d'Ordre pour la Signature Electronique Qualifiée.

Les Données d'Identification comprennent le nom et prénom ou le pseudonyme, le numéro de Carte Nationale d'Identité Electronique si le niveau de signature choisi le requiert, et sont complétées par le numéro de téléphone et l'adresse électronique de l'Utilisateur.

Dans le cas où l'Utilisateur souhaite utiliser un Certificat Qualifié de Signature Electronique pour la Signature Electronique Avancée de Document sur la Plateforme, , notre système vérifie la validité du certificat.

L'authentification de l'Utilisateur par Barid Media préalablement à la signature se fait par l'envoi d'un mot de passe à usage unique (**OTP**) ou PIN du Certificat au numéro de téléphone et/ou à l'adresse électronique lui appartenant, et qui sont fournis par le Donneur d'Ordre à Barid Media.

L'Utilisateur doit, préalablement à la signature électronique, vérifier et certifier la véracité et l'exactitude de ses Données d'Identification, en cochant la case correspondante. Il doit s'abstenir de signer en cas d'erreur, qu'il doit signaler le cas échéant à Barid Media.

L'Utilisateur doit, préalablement à la signature électronique, lire le ou les Documents à signer électroniquement. Le signataire après son consentement (le principe du « What You See is What You Sign ») est invité à saisir le code OTP ou PIN du Certificat reçu par SMS ou par email. A ce titre, l'Utilisateur coche la case correspondante, préalablement à la signature électronique du Document. L'Utilisateur ne doit signer électroniquement le Document que s'il y consent sans réserve. A ce titre, conformément aux CGU, la signature électronique de l'Utilisateur vaut consentement plein et entier au Document lié. L'Utilisateur ne pourra en aucun cas contester la validité de sa signature électronique une fois celle-ci établie.

L'Utilisateur doit, préalablement à la signature électronique, lire les CGU, la Politique de Signature et la Politique de Gestion de Preuve. La signature électronique de l'Utilisateur vaut acceptation des CGU, de la Politique de Signature et de la Politique de Gestion de Preuve.

L'Utilisateur signe le document en activant le bouton d'action [Je signe] et en entrant son OTP ou PIN du Certificat.

Dès la signature électronique, un dossier de preuve est automatiquement généré et préservé par la plateforme iMDAE. Le dossier de preuve peut être généré **en Arabe ou en Français**, le document signé reste sur la plateforme du Donneur d'ordre. Le Dossier de Preuve est archivé électroniquement pour la durée souscrite par le Donneur d'Ordre, et qui ne peut être inférieure à la durée requise par l'Autorité Nationale compétente.

10. Le Déploiement de la solution iMDAE

Le service de signature est hébergé par Barid Media dans un Datacenter Tier III sur le territoire marocain, des modules déportés sont installés chez nos Donneurs d'ordre pour les conditions de sécurité et de confidentialité.

Le service de signature de la plate-forme iMDAE est disponible 24/7. De surcroit, l'infrastructure de signature est redondante et bénéficie d'un mécanisme de réplication de données afin d'assurer sa haute disponibilité (HA) ainsi que de sauvegardes externes. Pour le service de signature iMDAE, la disponibilité du Datacenter est de 99,982 %.

Le déploiement de la solution iMDAE est en haute disponibilité, destinées à nos clients, afin qu'ils puissent mettre en place une infrastructure robuste, résiliente et hautement disponible, garantissant ainsi une expérience utilisateur optimale et une continuité des services sans faille, même en cas de défaillances matérielles ou logicielles inattendues. Notre architecture haute disponibilité repose sur la redondance d iMDAE, qui sont installés sur des machines distinctes. Elles sont orchestrées par un load balancer dont le rôle est de réaliser des vérifications de disponibilité (check alive) et de diriger le trafic vers les nœuds opérationnels en cas de défaillance de l'une d'entre elles. Les Nœuds sont connectés aux répliques, qui sont configurées en tant que réplica set. Un réplica set est un ensemble de serveurs identiques, dont l'un est désigné comme membre principal (primary), tandis que les autres sont des membres secondaires (secondaries). Les données sont répliquées en temps réel vers les membres secondaires, assurant ainsi la disponibilité des données.

11. Type de certificat utilisé

Lorsque le service de signature électronique proposé repose sur des certificats à la volée, émis en temps réel, ils émanent de l'Autorité de certification Barid eSign et reposent sur la Politique de certification identifiée par l'OID 1.2.504.1.1.1.1.1.1.2.8.1

La chaine de confiance des certificats utilisés :

Baridesign AC Racine e-gov
↪ Baridesign e-gov
↪ Baridesign AC Classe 1

La politique de signature (PS) et les Conditions Générale d'Utilisation du service sont disponibles sur le lien : https://www.baridmedia.ma/signature-electronique/

Les politiques de certification, les certificats de la chaine de confiance ainsi que les CRL sont publiées dans les différentes rubriques sur https://www.baridesign.ma/wps/portal/barideSign/

12. Caractéristiques des signatures

IMDAE, s'appuie sur les dernières technologies de cryptographie et de signature électronique (SHA 256, SHA 512, RSA 2048…), contribuant ainsi à la garantie de la valeur légale de la signature et à l'unicité de l'empreinte par document (module de contrôle de collision intégré) renforcé par un identifiant « ID business ». IMDAE s'appuie sur un workflow de signature permettant d'honorer les principes de non-répudiation des documents signés à travers la mise en place d'une page de consentement et l'introduction du code OTP ou PIN du Certificat.

IMDAE dispose des briques technologiques permettant la signature de tout type de contenu (PDF, XML, images, vidéo, etc) et prend en charge les formats de signature XAdES, CAdES et PAdES ainsi que l'archivage à long terme en PADES-LTV.

IMDAE accepte les approches en mono-signature ou multi-signatures (Cosignature et contre signature) quand le format de signature le permet, elle offre la possibilité de signer un ou plusieurs documents simultanément.

Pour la Signature de documents PDF, IMDAE permet de disposer de signature visible avec à minima l'identifiant de la transaction de signature électronique. D'autres données peuvent être inserés optionnellement tels des images, de données sur le signataire, ou autres champs, selon le paramétrable choisi.

IMDAE offre la possibilité de signer avec différents niveaux de certificats (à la volée, qualifié, certificat de cachet électronique) et différents types de support (logiciel, tokens cryptographiques)

La date de signature qui fait foi est la date fournie par le service d'horodatage simple ou qualifié de Barid eSign et apposée sur le document signé si le service d'horodatage a été souscrit par le Donneur d'ordre. Le cas échéant, il s'agit de la date du système iMDAE.

L'empreinte des données à signer est effectuée avec l'algorithme SHA-512. L'algorithme de chiffrement utilisé est RSA Encryption.

13. Conditions générales de validité de la signature électronique

Pour que la signature électronique soit valide, indépendamment de son niveau de confiance, l'Utilisateur doit :

- Certifier l'exactitude et la véracité de ses Données d'Identification ;

- Certifier la lecture du Document et son consentement ;
- Accepter les CGU ;
- Accepter la Politique de Signature :
- Accepter la Politique de Gestion de Preuve.

14. Conditions de validité de la Signature Electronique Simple

Conformément aux dispositions de l'Article 2 de la Loi n° 43-20, la signature électronique simple doit :

- Consister en l'utilisation d'une méthode fiable d'identification ;
- Garantir que la signature est liée au document auquel elle se rapporte ; et
- Exprimer le consentement du signataire.

Le Donneur d'Ordre est seul responsable de l'identification du signataire, en l'espèce l'Utilisateur.

Pour que la signature exprime le consentement du signataire, en l'espèce l'Utilisateur, Barid Media conditionne la signature électronique du Document à sa lecture préalable. De surcroît, la signature électronique d'un Document par un Utilisateur vaut consentement sans réserve de ce dernier.

15. Conditions de validité de la Signature Electronique Avancée

Conformément aux dispositions de l'Article 6 de la Loi n° 43-20, la Signature Electronique Avancée doit :

- être liée au signataire de manière univoque ;
- permettre d'identifier le signataire ;
- avoir été créée à l'aide de données de création de signature électronique que le signataire peut, utiliser sous son contrôle exclusif, avec un niveau de confiance élevé ;
- reposer sur un Certificat de Signature Electronique ou par tout moyen considéré comme équivalent à celui-ci ;
- être liée aux données associées à cette signature de telle sorte que toute modification ultérieure des données soit détectable.

En l'absence de l'utilisation des services d'Identité numérique de la DGSN ou d'un Certificat dit Avancé (tels les certificats Classe 2 selon la politique de certification avancée de Barid eSign) préalablement émis par une Autorité de Certification, le Donneur d'Ordre est seul responsable de l'identification du signataire, en l'espèce l'Utilisateur.

Dans l'objectif d'assurer un niveau supérieur de sécurité, l'Utilisateur doit vérifier et certifier l'exactitude et la conformité des Données d'Identification fournies par le Donneur d'Ordre, avec les Données d'Identification contenues dans sa Carte Nationale d'Identité Electronique ou toute autre document d'identification émis par les autorités compétentes.

Pour que la signature exprime le consentement du signataire, en l'espèce l'Utilisateur, Barid Media conditionne la signature électronique du Document à sa lecture préalable. De surcroît, la signature électronique d'un Document par un Utilisateur vaut consentement sans réserve de ce dernier.

16. Conditions de validité de la Signature Electronique Avancée reposant sur un Certificat Qualifié

Conformément à ce qui précède, la Signature Electronique Avancée reposant sur un Certificat Qualifié est créée sur la base d'un Certificat Qualifié de Signature Electronique délivré par l'Autorité de Certification. A ce titre, l'Autorité de Certification est responsable de l'identification de l'Utilisateur.

Barid Media est responsable de la vérification de la validité du Certificat Qualifié de Signature Electronique, utilisé par l'Utilisateur pour la création d'une Signature Electronique Avancée reposant sur un Certificat Qualifié sur la Plateforme, le cas échéant. La vérification de la validité du Certificat est faite sur la base des listes publiques de révocation, qui ne sont mises à jour que de manière périodique. Par conséquent, il se peut qu'une signature soit déclarée valide si elle est réalisée entre le moment où le Certificat a été révoqué et le moment où sa révocation a été publiée par l'Autorité de Certification et prise en compte par la Plateforme. Le cas échéant, Barid Media ne pourra être tenue responsable de cet état de fait.

17. Obligations et recommandations générales

La plateforme iMDAE couvre les services de signature électronique. Les mesures prises sont conformes à la politique de sécurité des systèmes d'information de la DGSSI notamment :

- La protection des accès physiques au serveur
- Le choix d'un environnement d'hébergement adapté en termes de disponibilité aux exigences de la plateforme iMDAE dans deux Datacenters Tiers III exclusivement sur le territoire Marocain.
- L'accès aux services de signature est restreint aux seules personnes habilitées. Le nombre de personnes ayant accès aux serveurs est strictement limité et ces personnes sont identifiées et authentifiées

La surveillance des services de la plateforme est assurée en vue de prévenir les tentatives de compromission, d'intrusion physique ou par les réseaux de télécommunications.

18. Approche sécurité Globale

En tant que référent de signature électronique agissant auprès de plusieurs organisations publiques et privées au Maroc, Barid Media s'est donc imposé un niveau d'exigence en matière de sécurité et de protection des données pour être conforme aux normes internationales en vigueur et répondre également aux exigences de la DGSSI en matière de sécurité SI.

Cette approche adresse une vision 360° de la sécurité des Applications, de l'infrastructure, des composantes Télécoms, des locaux et du personnel agissant dans cette activité et de la conformité juridique.

Nos locaux sont sous surveillance 24/24 et 7/7 avec un système de Caméra Centralisé et des accès sécurisés, nous détenons une pièce coffre-fort pour la protection des « asset » critiques de l'entreprise

Nous détenons le code source de l'application iMDAE ; un projet de dépôt auprès de l'OMPIC est en cours. Le nom de marque iMDAE a été déposé auprès de l'OMPIC le code source est géré par deux ingénieurs salariés de Barid Media.

L'ensemble du personnel est assujetti aux respects des normes d'intégrité et de conformité réglementaire ; des audits de la maison mère sont effectués périodiquement pour le respect des normes et procédures en vigueur. L'activité appartient à la Direction des opérations et du développement au sein de Barid Media assuré par Monsieur AMAZGHAR El Mehdi, Directeur Exécutif.

En plus de nos contrats et SLA avec nos prestataires DataCenter, nous exécutons des audits de sécurité périodiquement sur l'ensemble de nos infrastructures digitales.

Un accompagnement juridique a été également effectué par un cabinet Marocain ayant développé des compétences sur nos référentiels réglementaires à savoir les lois 53-05, 43-20 et 09-08.